



Lausanne et d'Yverdon. ODILE MEYLAN

Le projet de centrale sur la Paudèze fait plouf!

Énergie
Pully, Paudex et Belmont renoncent «à regret» à la structure hydroélectrique

Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne renoncent «à regret» à la construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière la Paudèze.

Deux entraves ont poussé les trois communes voisines à abandonner l'idée: les oppositions du WWF et de Pro Natura et l'entrée en vigueur au début de l'année de la nouvelle loi sur l'énergie, défavorable à la construction de nouvelles installations hydroélectriques de petite envergure.

À entendre les trois communes, cet aménagement avait pourtant tout bon. «En turbinant l'eau de cette rivière largement canalisée, l'installation aurait permis d'alimenter l'équivalent de 180 ménages en courant renouvelable local, mais aussi de sensibiliser écoliers et habitants au thème de l'énergie.»

Oui mais voilà. Lancé en 2008, le projet de centrale est bloqué depuis 2016 par les oppositions du WWF et de Pro Natura. «Les deux associations, malgré les différentes mesures d'accompagnement prévues par les communes pour préserver la biodiversité du cours d'eau, estiment que l'atteinte portée à l'écosystème est trop importante au regard des quantités d'énergie produites», rapportent les Municipalités.

Elles se sont entretenues avec la Direction générale de l'environnement ainsi qu'avec la société Swissgrid qui gère l'octroi des subventions pour ce type de projets. «Il ressort qu'il a aujourd'hui très peu de chances d'aboutir à une réalisation.»

L'initiative est abandonnée «jusqu'à nouvel avis».

M.N.

La poste de Puidoux, c'est fini

Fermeture
Un guichet automatique sera disponible dès le 10 septembre dans le supermarché voisin

Ils se seront battus. Pourtant, l'office de poste de Puidoux fermera ses portes le 7 septembre à 18 h. À la place de la postière, une machine postale sera installée dès le 10 dans le magasin Migros Partenaire voisin, ouvert tous les jours. En janvier 2017, déjà, la Municipalité s'était fendue d'une lettre ouverte pour inciter ses citoyens à se révolter contre cette fermeture, après l'intervention d'un conseiller communal. Une pétition a été largement signée par la population et une manifestation a eu lieu devant l'office. La Municipalité a même tenté sa chance auprès de la conseillère fédérale Doris Leuthard, sans succès.

Le syndic, René Gilliéron, avouait son incompréhension devant la décision de La Poste dans nos colonnes en juin 2017: «Nous avons 2800 habitants, 1700 places de travail, construisons un collège régional et sommes reconnus comme commune centre.»

C.CO.

Le stand t dérobé

fallu s'inventer une nouvelle vie d'indépendant, après une première existence de salarié.

Ses origines italiennes l'ont orienté vers la pasta. Il travaille aujourd'hui avec une fabrique de Turin dont les produits sont distribués par des marchands ambulants sur les marchés du nord de l'Italie, de France, d'Allemagne et d'Autriche. «Je suis le seul représentant de cette fabrique en Suisse; pour travailler avec eux, il faut du sang italien», sourit Anselmo Bologni.

Mardi, il s'activait donc à réparer les dégâts de son stand afin de revenir au plus vite sur les marchés et vérifier sa nouvelle notoriété. Il en a déjà eu un aperçu alors qu'il devait écarter le stock de pâtes fraîches qu'il n'a pu vendre ces derniers jours. Un simple appel à son réseau lui a valu une telle avalanche de commandes qu'il a dû en refuser. «Je ne croyais pas beaucoup aux réseaux sociaux, mais mes femmes (ndlr: son épouse et ses deux filles) et cette histoire m'ont convaincu», dit-il.

En peuvent ser les camions

En compagnie de concitoyens, cette enfant du village a donc lancé une pétition qui a récolté 245 signatures, soit plus du tiers des personnes ayant le droit de vote. «Cela prouve que nous ne nous battons pas pour notre confort personnel, mais pour le bien de tous.»

Le pire est qu'une solution existe: les camions pourraient passer par les côtes d'Oulens et rejoindre l'autoroute. «Mais à cause de la RLP et des GPS, ils préfèrent tous prendre au plus court. Même les interdictions existantes ne sont pas respectées!» S.MR

Santé

La droite veut limiter le pouvoir de Pierre-Yves Maillard sur le CHUV

Le PLR propose de nommer un conseil d'administration sans politiciens à la tête de l'Hôpital cantonal. Le but: faire des économies

Mathieu Signorell

Qui est le big boss du CHUV? Si le professeur Pierre-François Leyvraz est son directeur général, le conseiller d'État Pierre-Yves Maillard est son supérieur direct. C'est donc bel et bien le ministre socialiste de la Santé qui a la haute main sur l'Hôpital cantonal. Car officiellement le CHUV est un simple service de son département.

Mais le Parti libéral-radical (PLR) ne veut plus de cette organisation. Il a déposé ce mardi une initiative parlementaire au Grand Conseil pour faire du CHUV un établissement autonome de droit public. Avec à sa tête un conseil d'administration sans politiciens. Le Grand Conseil en discutera dans les mois à venir.

L'idée du PLR aurait pour conséquence d'éloigner Pierre-Yves Maillard du centre de décisions du CHUV. Ce n'est pas surprenant, alors que le ministre a fâché médecins, hôpitaux et cliniques ces dernières années en voulant ajouter une couche de régulation dans le domaine. Principaux dossiers chauds: le salaire des médecins cadres et les équipements lourds.

«Dévoreur» de ressources
Officiellement, le but du PLR est d'assurer l'équité entre le CHUV et

«Nous voulons dépolitiser le CHUV et le mettre sur la même ligne que les établissements privés»



Grégory Devaud
Chef du groupe PLR au Grand Conseil

les autres établissements, tout en réalisant des économies. Marc-Olivier Buffat, président du PLR, dit d'ailleurs du CHUV qu'il est un «dévoreur» de ressources financières avec un budget de 1,7 milliard de francs par an et environ 11 000 employés.

«Nous voulons dépolitiser le CHUV», explique Grégory Devaud, chef du groupe PLR au Grand Conseil. «La gouvernance du CHUV est opaque. Notre but est d'aligner la pratique vaudoise sur les autres cantons. Les établissements privés ont parfois la volonté de faire avancer la situation, mais leurs investissements sont plafonnés. Notre but est de placer le CHUV sur la même ligne qu'eux.»

Exit donc le politique, pour le remplacer par des experts. «Sur les neuf membres du conseil d'administration, il y aurait un représentant des médecins, un représentant du personnel et un représentant de la Faculté de biologie et de médecine», explique la députée Florence Bettschart-Narbel. Six autres places seraient réservées à des «experts»: santé, ressources

«Comme le CHUV dépend du Conseil d'État directement, les décisions se prennent rapidement»



Pierre-Yves Maillard
Conseiller d'État socialiste, Santé et Action sociale

humaines, finances et «transfert technologique».

En Suisse romande, le lien entre Hôpital cantonal et politique n'est pas une spécificité vaudoise. À Genève, le conseiller d'État MCG Mauro Poggia siège au conseil d'administration des Hôpitaux universitaires (HUG). Et la conseillère d'État socialiste Anne-Claude Demierre fait de même à l'Hôpital Fribourgeois (HFR). Attention à la comparaison, prévient Florence Bettschart-Narbel: «À Genève, le conseil d'administration est pléthorique avec plusieurs représentants du Conseil d'État et du Grand Conseil.» Effectivement, sur 20 membres, on compte un ministre, sept députés et cinq représentants du gouvernement.

Une proximité assumée

Pour Pierre-Yves Maillard, l'idée du PLR n'apporte aucune plus-value. «Au contraire, cette idée pose des problèmes de gouvernance, commente-t-il. En cas de crise, financière par exemple, on ne sait plus qui en est responsable. Les électeurs n'élisent pas un conseil-

ler d'État de la Santé pour qu'il passe son temps à répéter qu'il n'a rien à dire sur ce qui se passe dans le plus grand hôpital du canton.» Il ajoute qu'un conseil d'administration d'un tel hôpital coûterait «1 million de francs par an».

Pour lui, un hôpital de dernier recours comme le CHUV doit être réactif. «Comme il dépend directement du Conseil d'État, les décisions se prennent rapidement», ajoute le ministre. Lui et le directeur du CHUV se voient chaque semaine et discutent encore plus souvent au téléphone. «Avec un conseil d'administration, qui se réunit par exemple une fois par mois, cela ralentit la prise de décisions, ajoute Pierre-Yves Maillard. L'exemple des cantons voisins qui ont cédé à cette mode n'est pas tellement concluant.»

«Logique du marché»

Il n'a fallu que quelques heures au Parti socialiste pour réagir à l'idée libérale-radical. Dans un communiqué de presse, le PS estime que «le PLR privilégie la logique du marché au détriment de la qualité des soins» et «démontre une nouvelle fois sa volonté de démantèlement du service public». Il annonce même un référendum en cas de besoin.

On imagine que la Fédération des Hôpitaux Vaudois (FHV) se réjouirait de voir le CHUV logé à la même enseigne. Pour l'instant, la FHV ne prend pas position, indique sa présidente, la députée libérale-radical Catherine Labouchère: «Mais je souligne que les 12 hôpitaux membres de la FHV ont une gouvernance bicéphale, avec un conseil d'administration et une direction générale.»

Un «retour à la maison» pour le second de Crissier

Gastronomie
Le second de Franck Giovannini va reprendre, en 2019, le célèbre restaurant de Georges Wenger au Noirmont (JU), sa région

«J'ai toujours connu du monde chez M. Wenger, explique Jérémy Desbraux, Ma fiancée, Anaëlle Roze, a travaillé quatre ans en cuisine là-bas et elle y retourne en octobre après avoir fait la patente. Mon frère y travaille aussi. Et je viens de l'autre côté de la frontière.» En l'occurrence de Remiremont, dans les Vosges, où il est né il y a 32 ans. L'actuel second de Franck Giovannini est plein d'émotion pour sa nouvelle aventure. «Nous reprenons l'Hôtel de la Gare du Noirmont (JU) à la fin de l'année et la réouverture se fera le 24 janvier.» Un projet qui a commencé à se nouer en décembre dernier déjà pour être finalement annoncé cette semaine. «Mais M. Wenger est encore là jusqu'à la fin de l'année», prévient le jeune homme.

Celui qui a passé par l'Ermitage de Clarens, le Pont de Brent, le restaurant d'Anne-Sophie Pic à Lausanne avant de rejoindre Crissier il y a sept ans a un superbe parcours sans faute. Sur tout si on y ajoute la victoire au Trophée national et international de l'Académie culinaire de France en 2014 et le Prix culinaire Taittinger en 2015.

Avec la Montbéliarde Anaëlle Roze à l'accueil et Jérémy Desbraux en cuisine, à quoi va ressembler l'établissement du Noirmont?



Jérémy Desbraux, 32 ans, Prix Taittinger. FLORIAN CELLA

«Je ne vais pas faire du Crissier là-bas, promet le jeune chef. Sinon, je serais resté à Crissier. En plus, je ne crois pas qu'il y ait une clientèle pour cela dans les Franches-Montagnes. Et je n'aurai pas la même brigade. Bien sûr qu'au début, il y aura peut-être des influences de ce que m'ont appris Benoît Violier et Franck Giovannini mais je vais y développer ma propre cuisine, basée sur un beau produit, qui n'aura pas pris l'avion pour venir. Bien sûr, il y aura encore des poissons de mer et, dans mon assiette, je veux que le turbot ressemble à un turbot, bien présenté. Mais j'adore aussi les poissons du lac, fêra, brochet, etc. Et je vais rester aussi proche du terroir que l'était M. Wenger.» Le nouveau prévoit d'organiser aussi les célèbres repas de la Saint-Martin que le chef jurassien cuisinait en mode gastro.

Pour reprendre un établissement deux étoiles Michelin et 18/20 au Gault&Millau, le couple a pu compter sur des entrepreneurs et des financiers de la région. «Mais je serai seul décideur», se réjouit Jérémy Desbraux. **David Moginier**

Accusations de pollution classées: le TF confirme

Dunand-Orlati
Un procureur avait blanchi Orlati de soupçons de pollution organisée. Fabien Dunand voulait recourir. Le Tribunal fédéral ne lui en donne pas le droit

En juillet 2016, l'État de Vaud saisissait la justice pénale. Il dénonçait les agissements présumés du Groupe Orlati. Trois poids lourds de l'immobilier et du bâtiment, Bernard Nicod, Sotrag et Marti, accusaient en effet leur concurrent de polluer de manière organisée la décharge de Boley-Orjulaz et d'autres sites. Le 22 mai 2017, le procureur Christian Buffat rendait une ordonnance de classement. Blanchi, Orlati déposait une plainte pour calomnie contre les entrepreneurs qui l'avaient accusé.

Depuis la fin de 2016, un dénonciateur anonyme, qui s'est avéré être Fabien Dunand, ancien rédacteur en chef de «24 heures», alertait les médias et les députés au sujet de cette affaire. Il était ensuite question d'une pollution de la nappe phréatique et de l'eau potable. Cette fois, c'est l'État qui déposait une plainte, pour calomnie et menaces alarmant la population.

De son côté, Fabien Dunand a décidé de recourir contre l'ordonnance de classement rendue par le procureur Christian Buffat qui innocentait Orlati. Mais selon la justice vaudoise, il n'avait pas qualité pour mener cette procédure. Fabien Dunand s'est battu jusqu'au Tribunal fédéral (TF) pour faire reconnai-

tre son droit. Le TF l'a toutefois débouté dans un arrêt rendu le 20 août. Selon les juges fédéraux, Fabien Dunand n'était pas directement impliqué dans l'enquête sur la pollution supposée: «Le simple fait d'alléguer un risque pour sa santé ou pour sa vie, risque tout théorique, ne pouvait suffire à faire de lui un tiers touché par les actes de la procédure.» L'ancien rédacteur en chef de «24 heures» craignait en outre que le classement des accusations de pollution soit un obstacle à sa défense dans l'enquête menée contre lui pour calomnie. La présomption de son innocence serait violée. Le TF ne l'a toutefois pas suivi.

«Sur des sujets environnementaux, il nous semble que l'accès à la justice doit être ouvert au plus grand nombre», réagit Me Elie Elkaim, défenseur de Fabien Dunand. Il n'exclut pas de saisir la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). L'avocat confirme la ferme volonté de son client de se battre face aux procédures dirigées contre lui: «L'arrêt du TF n'entrave pas son droit à se défendre et à faire la preuve de la vérité et de sa bonne foi.»

Le Groupe Orlati souligne de son côté que l'ordonnance de classement est exécutoire. Soutenir qu'une pollution organisée a eu lieu à Boley-Orjulaz et ailleurs est désormais clairement illicite. Selon le porte-parole de l'entreprise, Marc Comina, «ceux qui ont accusé le Groupe Orlati ont perdu sur toute la ligne. Il leur reste encore à se défendre contre l'accusation légitime de calomnie.» **Philippe Maspoli**